ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL N°2026/51
PORTANT CIRCULATION ET STATIONNEMENT POUR CAUSE DE TRAVAUX

Le Maire de Villars-Colmars,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;
Vu le décret n°262 du 14 mars 1964 relatif à la police sur les voies communales ;
Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5
Vu la demande en date du 03 novembre 2026 par laquelle l'entreprise CIRCET, représentée par Madam Mélody ARNOULD, 1802 avenue Paul julien 13100 LE THOLONET demande un arrêté de circulation et de stationnement pour effectuer des travaux de dépose d'un câble télécom en souterrain avec circulation alternée, sur la Commune de Villars-Colmars, sous le Village, route de l'aire des Granges et route du Puy. Travaux prévus à compter du 30/12/2026, pour une durée de travaux (en jours calendaires) : 15 jours.
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

ARRETE

Article 1 :
Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux indiqués dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et aux conditions spéciales suivantes :
Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents ;
L'autorisation accordée sera révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux indications qui lui auront été imposées ;
Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail ;
Les travaux sont prévus à compter du 30 décembre 2026, pour une durée de travaux (en jours calendaires) : 15 jours.
A l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : La circulation sera maintenue avec empiètement sur la chaussée. Une circulation alternée par feux tricolore sera mise en place.
Le stationnement sera interdit aux véhicules légers durant la durée de chantier.
La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

Article 3 : L'entreprise sera responsable tant vis à vis des tiers que de la commune de Villars-Colmars des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de l'existence de ce chantier.

Article 4 :

Monsieur le Maire et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars-les-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Villars-Colmars
14, place de la Mairie
04370 VILLARS-COLMARS
Tel : 04.92.83.43.01
Mel : mairie@villars-colmars.fr

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date du présent arrêté.

Fait à Villars-Colmars, le 10 novembre 2026

Le Maire,

Laurent ROUX

Mairie de Villars-Colmars
14, place de la Mairie
04370 VILLARS-COLMARS
Tel : 04.92.83.43.01
Mel : mairie@villars-colmars.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ARNOULD Prénom : Mélody
Dénomination : CIRCET Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1802 Av Paul Julien
Code postal 13100 Localité : Le Tholonet Pays : France
Téléphone 0672150071 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : melody.arnould @ circet.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☑ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rte le village , rte les clots, rte le pont vieux, rte les Groues, rte la Grave
Code postal 04370 Localité : VILLARS COLMARS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Dépose de câble Télécom en souterrain
Date prévue de début des travaux : 30/12/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 15 Date de début de réglementation 30/12/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☑ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☑ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) 0

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : Pays :

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

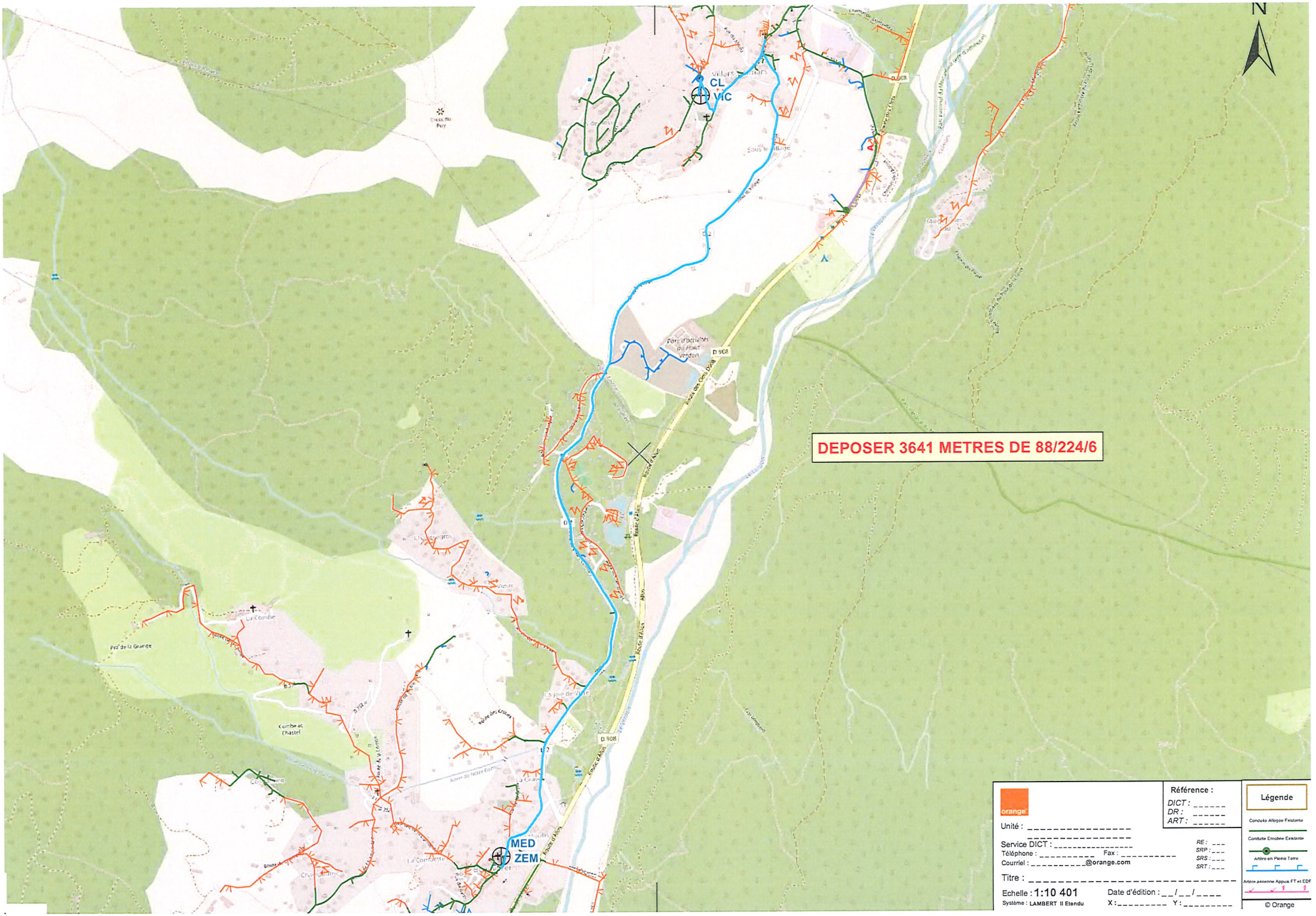
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 0 3 1 1 2 0 2 6 Le Tholonet

Nom : ARNOULD Prénom : FAOUZI Qualité : Cheffe de Chantier

CIRCET
1652, Avenue Paul Julien
13100 LE THOLONET
Tél. 04 42 39 31 05 - Fax 04 13 75 83 28
RCS TOULON 390 072 551 - APE 6190Z

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



orange

Unité : _____

Service DICT : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____@orange.com

Référence :
DICT : _____
DR : _____
ART : _____

RE : ___
SRP : ___
SRS : ___
SRT : ___

Titre : _____

Echelle : 1:10 401

Date d'édition : __ / __ / ____

Système : LAMBERT II Etendu

X : _____ Y : _____

Légende

Conduite Allégée Existante

Conduite Enrobée Existante

Artère en Pleine Terre

Artère aérienne Appuis FT et EDF

© Orange